

DECISION DU MAIRE

N°007

DATE

06 janvier 2026

Convention de mise à disposition du hall du Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de l'agence Foncia Mansart, le jeudi 4 juin 2026

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que l'agence Foncia Mansart sollicite une mise à disposition des locaux municipaux, sis 6/8, rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, le jeudi 4 juin 2026, de 18h00 à 21h00, pour l'organisation d'une assemblée générale, de la résidence SDC Saint-Sébastien à Poissy,

Considérant qu'il relève de l'intérêt général et de l'intérêt public local de signer une convention de mise à disposition des locaux, situés au Forum Armand Peugeot, à titre payant, au profit de l'agence Foncia Mansart,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention de mise à disposition des locaux, situés au Forum Armand Peugeot, à Poissy, au profit de l'agence Foncia Mansart.

Article 2 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels, ainsi que tous documents y afférents, avec l'agence Foncia Mansart, dont le siège social est situé au 10, rue Alfred Couturier, à Marly le Roi (78160).

Article 3 :

De préciser que la convention est conclue pour une occupation des locaux, le jeudi 4 juin 2026, de 18h00 à 21h00.

Article 4 :

Le bénéficiaire devra verser à la première réquisition dans la caisse du trésorier principal de Poissy la redevance d'un montant de 496,00 €, avec refacturation de frais afférents (heures supplémentaires d'un agent SSIAP ville, frais de nettoyage, etc...) correspondant à la redevance forfaitaire pour une occupation occasionnelle comme suit :

DESIGNATION	DATE	PU TTC	QUANTITE	Prix Total TTC
Location salle 1er étage FAP de 18h à 21h	Le jeudi 4 juin 2026	250,00 €	1	250,00 €
Frais généraux	Le jeudi 4 juin 2026	75,00 €	1	75,00 €
Forfait nettoyage	Le jeudi 4 juin 2026	75,00 €	1	75,00 €
Mise à disposition Agent polyvalent	Le jeudi 4 juin 2026	96,00 €	1	96,00 €
PRIX TOTAL				496,00 €

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 08/01/2026